

ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET 3^{ÈME} CONCOURS

SESSION 2026

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Établissement d'un tableau numérique

Durée : 1 h00
Coefficient : 3

IMPORTANT : Vous devez présenter vos résultats exclusivement sous forme d'un seul tableau numérique sur la feuille de papier quadrillé.

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ L'utilisation de la calculatrice autonome et sans imprimante est autorisée.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.
- ♦ Si le tableau est réalisé au crayon de papier, il ne sera pas corrigé.

Ce document comprend 2 pages, y compris celle-ci.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.

S'il est incomplet, en avertir un surveillant.

SUJET

La commune d'Admiville souhaite évaluer sa politique culturelle. Un bilan du nombre d'adhérents et des subventions accordées à quatre associations culturelles doit être fait sur les années 2024 et 2025, ainsi qu'une prévision pour l'année 2026.

Les associations sont nommées : A, B, C et D.

En 2024 :

Les quatre associations réunies avaient un total de 20 000 adhérents.

Le nombre d'adhérents de l'association B représente $\frac{3}{5}$ du nombre d'adhérents total. Il y a 25 % d'adhérents pour l'association D et il y a 2 fois plus d'adhérents pour l'association A que pour l'association C.

Le montant total de la subvention était de 35 000 euros. Il a été réparti proportionnellement au nombre d'adhérents de chaque association.

En 2025 :

Le nombre d'adhérents de l'association A a augmenté de 12 %. Le nombre d'adhérents de l'association C a diminué de 8 %. Les partants sont venus s'ajouter à parts égales aux adhérents présents en 2024 dans les associations B et D.

Les montants des subventions accordées aux associations A et B ont augmenté par rapport à 2024 :

- de 3 % pour l'association A
- de 7 % pour l'association B

Celle de l'association C a diminué de 250 euros et celle de l'association D représente les $\frac{3}{4}$ de celle de l'année 2024.

En 2026 :

Il est prévu une augmentation globale de 800 adhérents par rapport à 2025 :

- 5 % de ceux-ci viendraient rejoindre l'association C
- $\frac{1}{4}$ l'association D
- 75 % du reste rejoindraient l'association B.

Pour finir, l'association A bénéficie du reste des adhérents prévus.

La subvention prévue reprend les subventions de 2025 augmentées de 1,5 euro par adhérent supplémentaire pour chaque association.

Etablir un tableau numérique dans lequel apparaîtront :

- pour chaque association et pour l'ensemble : le nombre d'adhérents et le montant des subventions pour les années 2024, 2025 et 2026
- l'évolution en euros de la subvention prévue en 2026 par rapport à 2024.

Important :

Le tableau devra être présenté de la manière suivante :

- en abscisse (horizontalement) :
association – nombre d'adhérents – subventions – évolution des subventions
- en ordonnée (verticalement) :
les quatre associations et le total